

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^E)
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER DE
20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Claude Vézina, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Vallier April, conseiller du district 4
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Carole Raïche, directrice générale
M. Pierre Fiola, directeur des communications et du service aux citoyens

Trois (3) contribuables

M. Jason Doiron et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

26.05.207

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCACTION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

26.05.208

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal du 20 avril 2026 – Résolution n° 26.04.181 Camp de jour – Moniteurs/Monitrices – Service des loisirs : Déclaration

d'absence d'intérêts.

ADMINISTRATION

4. Motion de Félicitations – Départ à la retraite.
5. « Défi pissenlits amis des abeilles » – Appui.
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026.
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2026.

FINANCES

8. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
9. Versement de dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Journalier surnuméraire – Service des travaux publics : embauche.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Congrès des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec : autorisation.
12. Demande de subvention – Coopération intermunicipale en matière d'incendie avec la Municipalité de Sainte-Luce : autorisation.
13. Contrat de Services professionnels en analyse d'opportunité pour la mise en commun des services de sécurité incendie avec la Municipalité de Sainte-Luce : attribution.

TRAVAUX PUBLICS

14. Appel d'offres n° TP-2026-04 Étude de faisabilité – Restructuration de l'intersection du boulevard Benoît-Gaboury et de l'avenue Levasseur.
15. Appel d'offre n° TP-2026-06, Marquage ponctuel.
16. Affaires nouvelles.
 - 16.1 Contrat n° TP-2026-010, acquisition d'une machine de marquage horizontal (lignage de rue) : attribution.
 - 16.2 Motion de félicitations aux lauréats du Mérite municipal.
 - 16.3 Motion de félicitations pour les équipes de hockey du Mistral.
 - 16.4 Motion de félicitations pour le tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt.
17. Période de questions.
18. Clôture et levée de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2026 – RÉOLUTION N° 26.04.181 CAMP DE JOUR – MONITEURS/MONITRICES – SERVICE DES LOISIRS : DÉCLARATION D'ABSENCE D'INTÉRÊTS

Bonjour monsieur le maire, considérant que moi Mélissa Brochu était absente lors de la séance du 20 avril 2026, j'aimerais préciser, afin d'éviter tout conflit ou risque d'apparence de conflit d'intérêts, que, concernant la résolution n° 26.04.181 Camp de jour – Moniteur/Monitrice – Service des loisirs, dans laquelle ma fille, Alice Lavoie, fut engagée, je n'ai pas procédé

au processus d'embauche des moniteurs/monitrices.

ADMINISTRATION

MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Samson a consacré plusieurs années de service dévoué à la bibliothèque municipale de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE par son accueil attentionné, sa disponibilité et son amour des livres, elle a contribué à faire de la bibliothèque un lieu vivant, chaleureux et apprécié de toute la communauté;

CONSIDÉRANT QUE son professionnalisme, sa gentillesse et son esprit de collaboration ont marqué tant les citoyens que ses collègues;

CONSIDÉRANT QUE son départ à la retraite constitue une étape importante après une carrière bien remplie au service du public;

Le conseil municipal tient à souligner avec reconnaissance et affection la contribution remarquable de Madame Nathalie Samson à la vie culturelle et communautaire de la municipalité.

Le conseil lui adresse ses plus sincères félicitations pour sa retraite et lui souhaite une nouvelle étape de vie remplie de santé, de bonheur, de lectures inspirantes et de projets qui lui tiennent à cœur.

Madame Samson, merci encore.

26.05.209

« DÉFI PISSENLITS AMIS DES ABEILLES » – APPUI

CONSIDÉRANT QUE les abeilles sont des insectes qui, en plus d'être utiles à l'humain, jouent un rôle essentiel pour la nature;

CONSIDÉRANT QUE les abeilles contribuent largement à la chaîne alimentaire humaine par la pollinisation des arbres fruitiers et de nombreuses cultures;

CONSIDÉRANT QUE la population d'abeilles est en décroissance et que les sources de nourriture pour celles-ci sont particulièrement rares au mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits comptent parmi les premières fleurs du printemps et constituent une source de nourriture essentielle à la survie des abeilles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli déclare le mois de mai comme étant le mois du « **Défi pissenlits amis des abeilles** ».

QUE le conseil municipal incite la population qui le désire à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de fournir une source de nourriture aux abeilles.

QUE les citoyens participants puissent installer une affiche ou un dessin représentant une abeille dans une fenêtre, indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

26.05.210

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026, tel que rédigé.

26.05.211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2026, tel que rédigé.

FINANCES

26.05.212

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 297 461.36 \$; et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 600 602.30 \$.

26.05.213

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu cinq demandes de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé ces demandes et fait ses

recommandations au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivants :

Organismes	Objet	Dons
Loisir et sport Bas-St-Laurent	Tournée à vos marques	980 \$
Centre d'éducation des Adultes de Mont-Joli	Gala méritas	100 \$
École du Mistral	Gala mérite scolaire	100 \$
Club Richelieu de Mont-Joli	Bien-Cuit de Simon Leblanc 19 mai 2026	Achat de 4 billets (valeur de 240 \$)

Le conseiller, monsieur Vallier April s'abstient, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

26.05.214

**JOURNALIER SURNUMÉRAIRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage interne et externe du poste de journalier au service des travaux publics (poste surnuméraire);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 29 avril 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Billy Guénette soit engagé au titre de journalier au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli à compter du 19 mai 2026 sur ses fonctions surnuméraires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26.05.215

**CONGRÈS DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE
DU QUÉBEC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec aura lieu à Rivière-du-Loup du 23 au 26 mai 2026;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Robert Roger, directeur des incendies à participer au Congrès des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra du 23 au 26 mai 2026 à Rivière-du-Loup;

QUE les coûts d'inscription, les frais de repas, d'hébergement et de déplacement lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

26.05.216

DEMANDE DE SUBVENTION – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce et la Ville de Mont-Joli désirent présenter conjointement un projet de mise en place de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'aide prévu au Volet 4 du Fonds régions et ruralité s'élèvent à 20 % pour la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude, le solde étant assumé à parts égales par la Municipalité de Sainte-Luce et le regroupement du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Borchu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet d'analyse d'opportunité portant sur la mise en commun des services de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Luce et du regroupement de la région de Mont-Joli;

QUE le conseil accepte d'assumer sa quote-part des coûts du projet;

QUE le conseil désigne la Ville de Mont-Joli à titre d'organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne madame Carole Raïche, directrice générale de la Ville de Mont-Joli, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, tout document nécessaire ou utile aux fins de la présente demande de subvention.

26.05.217

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ANALYSE D'OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Mont-Joli, des municipalités participantes au regroupement incendie – Région Mont-Joli et de la municipalité de Sainte-Luce de procéder à une étude d'opportunité dans le cadre d'une démarche visant à mettre en commun les ressources de leurs services incendie respectifs;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposer par la firme Icarium pour la réalisation d'une étude d'opportunité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli attribue de gré à gré le contrat de Services professionnels en analyse d'opportunité pour la mise en commun des services de sécurité incendie avec la Municipalité de Sainte-Luce à la firme Icarium au coût de 15 000\$, plus les taxes applicables en sus.

TRAVAUX PUBLICS

26.05.218

APPEL D'OFFRES N° TP-2026-04 ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RESTRUCTURATION DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD BENOÎT-GABOURY ET DE L'AVENUE LEVASSEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de quatre (4) entreprises;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu trois (3) soumissions avant taxes de;

- Équipe Laurence inc. : 33 250 \$
- Stantec Experts-conseils ltée : 20 210 \$
- Tétra Tech QI inc. : 17 280 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'ensemble du dossier, une déficience de la planification financière et des besoins ont été constatés;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° TP-2026-04 « Étude de faisabilité – Restructuration de l'intersection du boulevard Benoît-Gaboury et de l'avenue Levasseur » étant donné la constatation de l'absence de planification financière et d'une identification incomplète des besoins.

26.05.219

APPEL D'OFFRE N° TP-2026-06 MARQUAGE PONCTUEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de sept (7) entreprises;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de Bo traçage au montant de 63 264.67\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 8 avril 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° TP-2026-06 « Marquage ponctuel » étant donné l'écart important entre l'estimation de la dépense et le montant soumissionné.

AFFAIRES NOUVELLES

26.05.220

CONTRAT N° TP-2026-010 ACQUISITION D'UNE MACHINE DE MARQUAGE HORIZONTAL (LIGNAGE DE RUE) : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu trois (3) soumissions de :

- Bétonel/Dulux Rimouski = 34 710.93 \$ taxes incluses;
- Équipements Stinson = 38 088.92 \$ taxes incluses;
- Dickner = 39 163. taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 4 mai 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli attribue le contrat n° TP-2026-010 Acquisition d'une machine de marquage horizontal (lignage de rue) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bétonel/Dulux au montant de 34 710.93 \$ taxes incluses.

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES LAURÉATS DU MÉRITE MUNICIPAL

Le conseil municipal tient à souligner les lauréats du mérite municipal qui a eu lieu ce samedi.

- Pour le prix de l'implication municipale : Monsieur Richard Gendron;
- Pour le prix de l'organisme communautaire : L'organisme Les bourgeons de La Mitis;
- Pour le prix de La Relève : Madame Monika Beaulieu;
- Pour le prix Robert-Dumais : Monsieur Léo Caron.
- Deux (2) mentions spéciales ont été accordées au Club Optimiste qui célèbre ses 50 ans d'existence, et au Club des Lions qui célèbre ses 60 ans;
- Et un Mérite municipal à titre posthume a été décerné à Monsieur Régis Sirois.

Le conseil municipal tient à souligner officiellement l'implication de tous ces gens, et ces organismes, dans la communauté. Merci pour votre engagement.

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES ÉQUIPES DE HOCKEY DU MISTRAL

Le conseil municipal tient à souligner que l'équipe de hockey M13 de l'école Le Mistral est maintenant championne provinciale, suite à leur victoire en grande finale à Victoriaville la semaine dernière. Le conseil municipal souligne aussi la bonne performance de l'équipe M15 qui s'est inclinée en grande finale de ce tournoi. Félicitations à ces 2 équipes qui ont fait la fierté de la région sur la scène provinciale.

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE TOURNOI DE HOCKEY DÉMÉNAGEMENT SI-TÔT

Le conseil municipal tient à souligner que lors du tournoi de hockey Déménagement Si-Tôt, qui avait lieu à l'Amphithéâtre Desjardins du 23 au 25 avril dernier, 28 424,27\$ ont été amassés et seront remis aux organismes sportifs pour les jeunes de la Mitis. Le conseil municipal tient donc à féliciter

officiellement les organisateurs de cet événement pour leur initiative.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens s'adressent au conseil :

1. Gaétan Morissette :

- a. Merci d'avoir augmenté vos voix pour qu'on puisse vous entendre à l'arrière de la salle.
- b. En face de la Maison des Tournesols, sur la rue de la Gare, il y a une roulotte qui est présente, soutenue par des blocs. Cela fait des semaines qu'elle y est.

Réponse de monsieur Guy : Oui, elle a été installée par le propriétaire du terrain voisin de la Maison des tournesols. Parce que le propriétaire, semblerait-il, ne voudrait pas que les gens de la Maison des tournesols l'utilisent.

- c. Maintenant, j'espère que je n'aurai pas la réponse suivante : ça suit son cours. J'ai pris une photo la semaine dernière, c'est vraiment dangereux. De la vitre cassée, des installations électriques par terre, les enfants passent à cet endroit. Est-ce qu'on va attendre qu'il y ait des blessés ou la situation va être régularisée ?

Question du maire : C'est à quel endroit ?

Réponse de M. Morissette : À l'Auberge Jacques-Cartier. Est-ce que quelqu'un inspecte ça ces bâtiments-là ?

Réponse du maire : Oui, ça fait partie de nos règlements, il y a des inspections.

Réponse d'Annie Blais : Vous savez, il n'y a plus d'électricité dans ce bâtiment-là depuis des années, alors même s'il y a des fils électriques, aucune électricité n'est présente.

2. Réjean Demers :

- a. Concernant la bibliothèque de Mont-Joli. Moi je fréquente la bibliothèque et je peux vous dire que dernièrement, j'ai vu les choses se dégrader, à un point tel que je trouvais important de venir vous dire ma vision des choses au conseil municipal. Elle est très personnelle, je la fais de moi-même et je ne sais pas ce que les autres en pensent de ce changement-là. Donc, vous vous rappelez qu'il y avait eu le projet Le Mitis Lab, je pense que c'était la MRC qui avait voulu introduire ça pour demander des subventions, puisque la bibliothèque était admissible à des subventions, pour faire un laboratoire d'informatique. C'est ce que je pensais au début, mais quand je regarde les résolutions, ça ressemble plutôt à une nouvelle façon d'initier la lecture aux jeunes. Je ne sais pas si je peux me tromper, mais c'est ce que je pense. Je pensais ça, parce que j'ai travaillé avec l'équipe de Mitis Lab quand on a partagé les lieux avec les murmures de la Ville quand on était au Château Landry. Alors donc, à l'époque, ça n'avait pas semblé un succès et je me questionnais. Déjà là, les gens qui travaillaient là m'en parlaient. On me disait : " Réjean, on va t'apprendre une affaire, il paraît qu'il y a des négociations pour que ça se déplace à la bibliothèque ". Déjà là je me questionnais, mais je ne trouvais pas ça fou dans un certain sens, ça pourrait permettre un meilleur achalandage. Mais déjà à ce moment, je trouvais qu'il manquait d'énergie et d'animation dans les lieux. Mais ça dépend de la structure qu'il y a aussi. Dans ce temps-là, c'était un président qui était à Montréal, pour La Mitis, je me souviens de les avoir vus venir ici à ce moment-là et ils n'étaient pas très intéressés. Ils venaient nous faire un atelier, après la Covid, pour former les

entrepreneurs sur comment faire du commerce en ligne. J'ai moi-même assisté à la formation qui était donnée à l'extérieur, par visioconférence. Puis, ce qui était frappant, on voyait qu'il n'y avait aucun suivi. J'ai participé aussi à l'assemblée générale, qui m'a semblé un fiasco, encore là on nous parlait de Montréal et de visioconférence. Puis la rencontre avait lieu ici dans les locaux de la SADC. On voyait qu'il n'y avait aucun suivi. J'ai parlé avec le président, qui avait sa chambre à coucher ici l'été, probablement payée par la MRC et même chose pour la vice-présidente. La vice-présidente là, pour vous dire comment c'était mal engueulé, elle avait un problème sur l'ordinateur. Eux autres ils sont là pour développer le numérique, pour nous faire comprendre, aux métisziens, comment ça fonctionne dans le numérique. Alors quand j'étais là, la directrice elle ne savait même pas comment faire et ils ne connaissaient même pas quelqu'un pour "debugger" leur ordinateur. Alors, ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais je leur ai dit des noms et ils sont allés les voir. Moi à l'assemblée générale, je n'ai pas vu personne ici, pas vous autres, mais du conseil municipal de l'époque, qui avait l'air intéressé. J'en avais même fait un reportage à l'époque parce que je couvrais ça pour le citoyen engagé. Là, cet automne, ça commence à déplacer les meubles, dans le projet. Moi côté bibliothèque, j'ai suivi plusieurs projets du côté de Montréal, sur l'émission d'architecture du canal à savoir. C'est vrai que les bibliothèques doivent être plus animées, on parle de cafés, plus de choses qui donnent des contacts. De ce que je vois, ce projet là c'est plus pour se tourner vers une tablette. J'aime moins ça, parce que cette information-là, on peut la donner ailleurs que dans une bibliothèque, c'est certain. Donc, pour vous dire que le projet, si vous vouliez faire quelque chose avec la bibliothèque, ça aurait été bon de faire quelque chose, peut-être un petit café, peut-être même dans le hall de l'entrée. Ça aurait été superbe, ça aurait permis aux gens de jaser un peu. À côté de l'exposition, en plus. Ça aurait été un beau lieu de plus à Mont-Joli pour se rencontrer et discuter. Mais là je pense que la Ville de Mont-Joli s'est peut-être fait faire avaler le projet, un peu de force, parce qu'il était financé, j'imagine. On devait faire une place pour le projet dans une bibliothèque et celle qui a été ciblée c'était la Jean-Louis-Desrosiers, dans ce projet-là, au niveau gouvernemental. Je pense qu'il a aussi été appuyé par la MRC. Mais là c'est de savoir, où est-ce qu'on en ai avec ce projet-là, où est-ce qu'on est rendu et où est-ce qu'on s'en va. Moi ce que j'ai, je vais vous le lire pour vous dire ce que je pense de ça OK.

Monsieur Demers fait la lecture de sa lettre et la dépose à la greffière.

Réponse du maire : Bon et bien je vais répondre dans l'ensemble à vos questions. Tout d'abord, Mitis Lab a un conseil d'administration. C'est le maire de St-Octave qui en est le président qui est le directeur des bibliothèques de l'Est du Québec, donc quelqu'un qui est dans le domaine. Puis, la version numérique est une nécessité dans une bibliothèque moderne, qu'on doit transformer. Notre bibliothèque, vous l'avez mentionnée, elle mérite une transformation graduelle, mais il faut que l'argent soit au rendez-vous. Une première phase numérique est nécessaire. Malgré ce que vous pensez, il y a des gens que non, il ne connaisse rien en informatique et on veut éduquer, on veut aider les gens, que ce soient les aînés ou les jeunes dans le virage numérique. C'est la mission du Mitis Lab. Comme vous avez mentionné, oui c'est une partie à l'étage où ils se sont installés, oui il y avait des livres là, mais c'étaient les rayons les moins utilisés. Peut-être que vous allez dire, oui je les utilisais, mais vous comprendrez qu'on va avec les statistiques. Quand Mitis Lab nous a demandé de s'installer là, ils se sont installés à leurs frais, c'est de l'équipement moderne qui va être là. On est allé visiter pas plus tard que la semaine dernière, il y aura aussi une visite officielle. Quand on y est allé, on a demandé qu'il y ait de la formation qui soit donnée à nos aînés.

Aussi, vous avez parlé d'un café, il y a un café qui est prévu dans ce coin-là pour la clientèle qui fréquente le Mitis Lab. Ce n'est pas pour une clientèle unique, on pourrait penser que c'est plus pour les jeunes, mais c'est pour les aînés également. Il faut donner la chance au produit. Donc, l'installation est là. L'embauche du personnel compétent en informatique, c'est débuté. Déjà depuis le début de l'automne dernier, le formateur du Mitis Lab donne à l'école Le Mistral des cliniques à des jeunes, à la bibliothèque là-bas. On va redonner le goût à des jeunes de venir à la bibliothèque et de la prendre à pleine main. Je peux comprendre toutes vos préoccupations concernant l'aménagement en bas. Je vous avoue que nous aussi ça nous inquiétait, mais il faut comprendre qu'il s'agit d'une première phase. À l'époque on allait louer des cassettes de film là pour nos enfants, maintenant c'est dépassé ça. Maintenant on va ailleurs. Voyez-vous, on doit moderniser un peu nos pratiques. Mitis Lab, on doit leur laisser leur chance, ils vont finir leur projet, faire leur lancement officiel, parce que c'est un organisme à part entière. Vous avez raison, au début le conseil d'administration était formé de personnes à l'externe qui ne connaissait pas notre milieu, mais ce n'est plus le cas.

b. Combien de temps dure le bail ?

Réponse de madame Raïche : le bail pour les opérations n'a pas encore été signé, alors je ne peux pas vous répondre.

3. Roger Boudreau :

a. Monsieur Demers a soulevé des points importants. Son texte intégral sera dans Muffins et café ce mercredi.

26.05.221

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 41;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy

Signé avec ConsignO Cloud (06/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur

Signé avec ConsignO Cloud (06/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Françoise Virginie Lechasseur
Greffière